



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

Pièce

n° 2

**PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

**Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil
municipal du 26 septembre 2013**

**Dernière modification approuvée par délibération du Conseil
de territoire du 29 septembre 2020**

Le PADD, un projet de ville à 10 ans

Le diagnostic et l'état initial, exposés dans le rapport de présentation, ont permis de dégager des besoins et enjeux d'aménagement et de développement du territoire.

Sur cette base et tenant compte des grandes orientations définies par les documents d'urbanisme qui s'imposent à la ville, le PLU de Suresnes a défini un ensemble d'orientations générales qui constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce projet de ville exprime les intentions et les politiques prioritaires de la municipalité pour les années à venir.

Avec un territoire fortement urbanisé, des opportunités foncières rares, et un renouvellement urbain enclenché depuis plus de 30 ans, l'enjeu **pour la ville de Suresnes**, est aujourd'hui de préserver le cadre de vie des habitants et de maintenir les grands équilibres démographiques, économiques et sociaux.

Pourtant, Suresnes reste en mouvement et continue **d'évoluer**. De nouveaux défis s'offrent à la ville de demain, et Suresnes **souhaite y répondre tout en confortant son engagement** dans la voie du développement durable.

Quatre axes pour un projet de ville équilibrée et durable :

- **Préserver l'identité suresnoise**
- Ancrer la ville de Suresnes dans les nouvelles dynamiques territoriales
- Conforter Suresnes dans ses fonctions : habiter, vivre et travailler
- Faire de Suresnes une ville éco-exemplaire

Ces grandes orientations constituent le cadre de référence de l'ensemble du dossier de PLU.

PRESERVER L'IDENTITE SURESNOISE

Projetée vers l'avenir, la ville de Suresnes n'en garde pas moins une identité forte, qu'elle souhaite préserver...

- Préserver et valoriser les caractéristiques urbaines de chaque quartier

La ville de Suresnes souhaite poursuivre sa politique urbaine en veillant à préserver ses équilibres et son cadre de vie, tout en s'engageant dans une véritable démarche de développement durable.

Elle s'attachera à maintenir les qualités de chaque quartier : secteurs pavillonnaires paysagers en coteaux, centre-ville traditionnel, activités en front de Seine...

Le règlement du PLU se veut le reflet de cette diversité, et cherchera donc à préserver les vocations et formes urbaines qui caractérisent l'identité de chaque quartier.

Les polarités, qui fondent le plus souvent le sentiment d'appartenance à un quartier, seront confortées.

- Poursuivre les actions de renouvellement urbain, notamment le long des axes principaux

Les secteurs mutables concernent essentiellement les portes et les principaux axes de traversée de la ville : ilot Caron-Jaurès, route des Fusillés de la Résistance, rue de Verdun...

Le renouvellement urbain est d'ailleurs déjà engagé sur ces secteurs, et il s'agira de poursuivre dans ce sens, en maintenant des constructibilités favorables.

Ces espaces de référence nécessitent une maîtrise et une attention particulière en termes de qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère.

Si certaines constructions s'inscrivent dans des projets urbains, d'autres sont le résultat de mutation spontanée et isolée du bâti. L'objectif est d'encadrer le renouvellement urbain afin de favoriser une recomposition du paysage urbain cohérente et harmonieuse le long des principaux axes et sur certains secteurs à l'étude (ilot Duclaux, secteurs de plan de masse...).

- Embellir la ville en qualifiant les espaces publics

La ville de Suresnes fait de la qualité de ses espaces publics une priorité, et poursuivra donc les actions de requalification (notamment les rues pavées, par la plantation d'arbres d'alignements...). Le

plus souvent ces actions coïncideront avec les aménagements de pacification de l'espace public (zone de rencontre, voie de bus, piste cyclable...).

Parmi les aménagements prévus dans les prochaines années, on peut notamment citer le réaménagement de la place de la Paix, dans le quartier de la Cité-Jardins, la création d'une zone de rencontre sur la rue du docteur Emile Roux et du chemin des Roses, la poursuite de la requalification des quais de Seine (notamment dans le prolongement du Parc du Château)

Outre ces travaux programmés, la ville s'attachera à embellir l'espace public au niveau de ses entrées de ville et notamment le carrefour de la Croix du Roy depuis Saint-Cloud et le boulevard Henri Sellier.

- Valoriser le patrimoine bâti et paysager

La ZPPAUP de Suresnes fait aujourd'hui l'objet d'une procédure de révision valant élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Les objectifs de la révision traduisent une position forte de la ville de Suresnes qui souhaite protéger son patrimoine, sans figer la ville et entend donc ouvrir de nouvelles possibilités d'évolution aux bâtiments protégés.

Au-delà des mesures de protection, la ville de Suresnes cherche aujourd'hui à faire rayonner son patrimoine.

A l'échelle de la ville, les initiatives éclosent autour du Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes, avec notamment la mise en place d'un parcours urbain de mise en lumière de l'architecture et du patrimoine du 20^e siècle de Suresnes.

Plus largement, la ville de Suresnes s'inscrit dans l'ambition de structurer un véritable réseau touristique à l'échelle du territoire des deux Seine.

ANCER LA VILLE DE SURESNES DANS LES NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

La ville de demain ne s'écrira plus à l'intérieur de ses frontières. De nouveaux territoires émergent, de nouvelles polarités, de nouvelles synergies...

Suresnes est au cœur de multiples territoires en mouvement.

- S'inscrire dans la dynamique d'emploi de la Défense

Suresnes appartient à un territoire stratégique en termes de développement économique. S'appuyant sur la proximité de Paris, du quartier de la Défense et des polarités économiques du Sud-ouest francilien, la ville se positionne comme un pôle d'emplois dynamique.

Face au projet de renouveau de la Défense, la ville de Suresnes doit s'affirmer comme polarité complémentaire du quartier d'affaires et profiter des nouvelles dynamiques impulsées.

- Prendre place dans le projet du Grand Paris

Traversée par la future ligne de métro du Grand Paris Express (GPE), la ville de Suresnes est au cœur du territoire du Grand Paris. Pourtant, le tracé ne prévoit pas de gare sur la commune, la gare la plus proche étant projetée à Rueil-Malmaison, à environ 600 mètres des limites communales.

Afin d'inscrire la ville de Suresnes dans la dynamique du Grand Paris, - attractivité, développement économique, cadre de vie des habitants -, des solutions complémentaires de transport en commun doivent être mises en œuvre.

Dans ce contexte, la ville de Suresnes réaffirme la nécessité de bénéficier d'un prolongement de la ligne 2 du métro parisien jusqu'à Suresnes, ainsi que d'un renforcement du réseau de transport local.

- S'engager pour un développement cohérent au niveau de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien en poursuivant des objectifs partagés et en mettant en œuvre de nouvelles solidarités intercommunales

Suresnes appartient depuis 2009 à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien. La Communauté d'Agglomération du Mont Valérien entend développer de véritables synergies entre les différents acteurs, en particulier pour un développement de l'économie et de l'emploi, le maintien des services et l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de l'offre habitat.

La CAMV poursuit notamment sa réflexion pour l'amélioration des dessertes en transport en commun internes à l'agglomération par une mise en cohérence et en réseau des lignes locales de bus existantes.

La ville de Suresnes s'inscrit pleinement dans cette nouvelle vision du territoire, gage d'un meilleur service rendu à la population et d'économies d'échelle entraînant une maîtrise des coûts.

Compte tenu des fortes dynamiques territoriales à l'œuvre, la ville est également membre du Syndicat intercommunal d'études et de projet des Deux Seine (SIEP).

Le SIEP a pour mission d'élaborer un projet de développement territorial à l'échelle des cinq communes (Suresnes, Rueil-Malmaison, La Garenne-Colombes, Courbevoie, Nanterre).

Il concrétise la volonté des élus de mener ensemble toutes les études nécessaires à l'élaboration d'un projet territorial, portant aussi bien sur les transports, le développement économique, l'habitat et l'environnement au regard des perspectives de développement de l'Ouest parisien, prenant en compte la présence du quartier de la Défense, pôle d'affaires international, dans le contexte du Grand Paris.

CONFORTER SURESNES DANS SES FONCTIONS : HABITER, VIVRE ET TRAVAILLER

A la fois ville résidentielle, pôle économique et espace de loisirs, détente, chalandise...Suresnes a su trouver un équilibre entre ses différentes fonctions.

- Assurer un développement résidentiel équilibré qui garantisse le niveau d'équipement et de services à la population

Avec les nombreuses opérations de renouvellement urbain, Suresnes participe pleinement aux objectifs de constructions de logements en Ile-de-France. Entre 1990 et 2005, le rythme de constructions atteint 271 logements par an.

Résultat, la population municipale s'est fortement accrue, passant de 39 697 habitants en 1999 à 46 053 habitants en 2009 (source Insee - mise à jour en 2012).

Le développement des équipements rendus nécessaires par l'arrivée de nouvelle population, le coût de fonctionnement de la collectivité, la rareté du foncier pouvant accueillir de nouveaux équipements... expliquent la volonté d'adopter un rythme de production de logements qui devra permettre de maintenir un niveau de service de qualité aux habitants, adapté à la capacité de son territoire et à sa capacité financière, et cohérent avec les enjeux de construction à l'échelle intercommunale.

La question des équipements scolaires est notamment déterminante. Les besoins de la ZAC Rivière Seine seront satisfaits grâce à la réalisation d'un groupe scolaire (10 classes) dans le cadre de l'opération. Au-delà, la ville ne dispose guère d'autres opportunités pour implanter un nouvel équipement scolaire et les possibilités d'extension des écoles existantes sont restreintes.

Ainsi, dans ce contexte, la ville de Suresnes fait le choix de maîtriser sa croissance démographique pour être en capacité de maintenir la qualité de vie de ses habitants et de répondre à leurs besoins.

Afin de mener une stratégie foncière active, la ville pourra s'associer à l'EPF92 pour réaliser des acquisitions, comme elle l'a déjà fait dans le passé, avec par exemple l'îlot Emile Duclaux.

Au gré des opportunités foncières, l'offre d'équipements sera consolidée, assurant ainsi le bon niveau d'équipement, qui caractérise la ville et participe à la qualité de vie des Suresnois.

- Affiner les parcours résidentiels

La population suresnoise se caractérise par une taille de ménage faible (64% de ménages de 1 à 2 personnes) mais en progression.

Cette composition des ménages reflète les caractéristiques du parc d'habitat. Malgré une évolution favorable vers un rééquilibrage envers les grands logements ces dernières décennies, trop peu de grands logements sont proposés pour l'accueil des familles avec enfants.

Les nouvelles opérations de logements devront prendre en compte ce besoin, afin d'offrir un parc de logement plus diversifié et ainsi favoriser les parcours résidentiels sur la commune dans la logique du Plan Local de l'Habitat (PLH). Certains segments de l'offre seront à développer notamment le logement locatif intermédiaire et le logement en accession sociale.

- Maintenir une réelle mixité sociale à l'échelle de la ville

Avec plus de 37% de logements sociaux, la ville de Suresnes affiche une mixité sociale réelle, intégrée et répartie à l'échelle de la ville.

La ville de Suresnes, qui répond donc déjà aux objectifs de la loi SRU, entend poursuivre son action en faveur de la construction sociale et se fixe un objectif de 20% de logements sociaux sur la production globale de logements dans les années à venir.

Pour aller plus loin dans cette mixité intégrée, les efforts de construction sociale devront prioritairement se porter sur les quartiers les moins pourvus, comme le quartier République par exemple.

Dans le même objectif de mixité sociale, il convient de poursuivre dans la Cité-Jardins la politique d'accession à la propriété au sein du parc social.

- Conforter les centralités par le maintien des commerces et de l'artisanat de proximité

La ville de Suresnes porte une attention particulière au commerce de proximité, socle de l'animation locale, aujourd'hui fragilisé par la proximité des grands centres commerciaux de Puteaux et de Rueil-Malmaison.

Afin de préserver la diversité commerciale, la ville de Suresnes a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, correspondant au cœur de ville, à la rue de Verdun et au secteur Caron-Jaurès, lui accordant un droit de préemption commercial.

Le maintien du commerce de centre-ville s'appuiera également sur la restructuration du centre commercial du Pont de Suresnes, qui devrait impulser une nouvelle dynamique au quartier et participer à l'amélioration de la perception de l'entrée de ville depuis le Pont de Suresnes.

Le rôle moteur des marchés devra être valorisé pour profiter à l'ensemble des commerçants du cœur de ville et de Caron-Jaurès.

A travers le PLU, les actions en faveur du commerce de proximité seront poursuivies (bonification de constructibilité pour les commerces en rez-de-chaussée sur certains secteurs, linéaires commerciaux imposés...).

- Poursuivre le développement économique pour maintenir le taux d'emploi sur le territoire et le niveau de recettes de la communauté d'agglomération.

Grâce au dynamisme économique du territoire, Suresnes dispose d'un taux d'emploi favorable de 1,14, ce qui signifie que la commune propose plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs résidents. La ville souhaite maintenir cet équilibre et pour cela le PLU fixe comme objectifs :

- de favoriser l'implantation de nouvelles activités sur des secteurs de développement stratégique, et notamment au sein de la ZAC Rivière Seine.
- d'accroître l'attractivité économique de son territoire en développant les réseaux numériques.
- d'encourager la mise à niveau du patrimoine de bureaux le plus obsolète, en facilitant son adaptation ou sa reconstruction (avec extension si besoin) aux critères de développement durable, pour pérenniser son attractivité économique.
- d'inciter la mixité des fonctions dans la proximité des pôles de quartier, pour favoriser l'emploi local sur l'ensemble du territoire et tendre vers une réduction des déplacements domicile-travail.

- Réduire les fractures urbaines, favoriser les perméabilités inter-quartiers et garantir une gestion harmonieuse des transitions entre les différentes fonctions et formes urbaines

Les infrastructures routières forment des coupures importantes à l'échelle de la ville, isolant parfois certains quartiers. La ville de Suresnes entend réduire ses fractures au moyen d'actions de requalification de l'espace public, notamment au profit des circulations douces.

Le boulevard Henri Sellier est identifié comme rupture entre le centre-ville et le quartier république. L'aménagement d'une passerelle piétonne constitue déjà une première réponse. A plus long terme, la requalification de cette voie (accueil d'une ligne mobilière, aménagement d'une voie cyclable) doit être envisagée.

Les zones de transitions entre activités et secteur résidentiel constituent des espaces de fragilité, où cohabitent des usages différents et parfois contraires. Ces espaces, que l'on retrouve notamment à l'arrière du front de Seine, sont traités qualitativement. A l'avenir, il s'agira de maintenir cette qualité de transition.

La problématique des transitions se pose également entre les tissus pavillonnaires et les tissus collectifs. Le PLU s'attachera à moduler les transitions afin de garantir le cadre de vie de chacun : constructions étagées, reculs imposés...

FAIRE DE SURESNES UNE VILLE ECO-EXEMPLAIRE

Les projets urbains en cours sur le quartier Carnot-Gambetta ont été l'occasion de développer une démarche éco-exemplaire.

La volonté est maintenant de généraliser cette démarche à l'échelle de la ville, de faire de Suresnes une ville éco-exemplaire.

Energie, ressource

- Favoriser une gestion économe des ressources (gestion de l'eau, des déchets, ...)

La gestion de l'eau doit aujourd'hui être intégrée dans une approche durable de la ville, afin de préserver et valoriser la ressource.

En complément des mesures préconisées par le Schéma d'Assainissement Départemental (débit de fuite maximal de 2 l/s/ha en réseau unitaire), la ville de Suresnes se mobilise pour favoriser l'infiltration et/ou le recyclage des eaux pluviales.

Pour anticiper l'évolution urbaine et l'augmentation des rejets dans le réseau et ainsi réduire le risque d'inondation et de pollution diffuse, l'eau pluviale devra être infiltrée à la parcelle, lorsque la capacité d'infiltration du sol le permet.

Afin de faciliter l'infiltration, le PLU limitera l'imperméabilisation des sols et la ville de Suresnes poursuivra la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales tels que des noues plantées, des bassins de rétention, des espaces verts inondables, des toitures végétalisées...

Les dispositifs de récupération des eaux pluviales seront encouragés. Les eaux récupérées pourront être utilisées pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage, et lorsque la réglementation le permet, pour les sanitaires.

La gestion des déchets est également un thème central de la ville durable. Consciente de cette réalité, la ville de Suresnes a mis en place, depuis 1997, une collecte sélective des déchets.

La nouvelle gestion des déchets, mise en place au niveau de la CAMV, est l'occasion de renforcer l'efficacité de la collecte : optimisation des circuits de collecte, mise en place d'une tarification incitative...

Au sein des nouvelles constructions, le PLU maintiendra l'obligation de réaliser des locaux dédiés au tri des déchets, adaptés et accessibles et incitera au développement de la collecte des déchets par conteneurs enterrés.

Les efforts de sensibilisation des habitants à la problématique de réduction des déchets seront poursuivis.

- Impulser une politique volontariste en matière de performance énergétique du bâti.

La ville de Suresnes met en place différents dispositifs alternatifs de production d'énergie, tels que la chaufferie biomasse par exemple pour les équipements, notamment la piscine municipale.

Elle souhaite également continuer à développer son réseau de chauffage urbain qui alimente déjà près de 4500 logements. Ce projet tend à intégrer des énergies renouvelables dans la production de chaleur.

A l'avenir, la ville se fixe comme objectifs de poursuivre ses efforts en matière de performance énergétique, en respectant notamment les préconisations du Grenelle de l'Environnement.

Afin de limiter la consommation d'énergie d'un bâtiment, une réflexion en amont sur sa conception devra être menée en termes d'implantation, de matériaux, de forme...

Les règles définies par le PLU devront être assez souples pour favoriser la bio-conception des bâtiments, ainsi que l'isolation des constructions anciennes.

Mobilité

- Conforter les pôles multimodaux

La ville de Suresnes s'attachera à favoriser l'inter-modalité en aménageant l'espace public de manière à rapprocher les différents modes de transports autour des 3 principaux pôles : la gare SNCF Suresnes-Mont Valérien et les deux stations RATP du Tramway T2, Suresnes-Longchamp et Belvédère. L'implantation de stationnement pour vélos à proximités des gares et stations de tramway est un exemple d'action menée dans ce sens.

A l'échelle de la ville, d'autres micro-pôles multimodaux émergent (Bus/Vélib'/Autolib' par exemple) et nécessiteront également une attention particulière.

- Poursuivre les actions de pacification de l'espace public (pistes cyclables, zones de rencontre, zones 30, voies de bus...)

La ville de Suresnes est engagée depuis des années dans un vaste processus de pacification de l'espace public.

La généralisation des zones 30 constitue le socle de ce processus. La totalité de la voirie communale devrait être concernée. La réduction des vitesses automobiles poursuit un double objectif : sécuriser les déplacements piétons, cycles, voitures et dissuader l'utilisation d'un véhicule personnel.

La ville de Suresnes va encore plus loin en instaurant des zones de rencontre, qui donnent la priorité aux piétons et aux cyclistes.

Pour l'heure, la ville compte une zone de rencontre, localisée au cœur de ville. Cet espace, en favorisant les piétons sur les véhicules motorisés, marque également la zone de chalandise du centre. La zone de rencontre du centre-ville a vocation à être étendue, et deux nouvelles zones sont programmées : rue du Docteur Emile Roux, devant le groupe scolaire des Raguidelles, et rue des Chèvremonts mise en place mi 2012.

Malgré une topographie contraignante et le caractère prégnant des infrastructures routières et ferroviaires, la ville de Suresnes se mobilise également pour développer les déplacements vélos. Trois nouvelles pistes cyclables sont projetées : rue du Bac, le long des voies ferrées à proximité de la station de Tram Belvédère et rue des Bas Rogers.

Enfin, la ville réaffirme la volonté forte de donner plus de place aux transports en commun sur la chaussée. L'aménagement de voies dédiées permettrait de développer une offre type Transport en Commun en Site Propre ou Transport Haut Niveau de Service, et ainsi renforcer de manière considérable l'efficacité des transports en commun locaux vers la Capitale. La mise en site propre de la ligne de Bus 244 et le prolongement de la ligne 2 du métro vers Suresnes, pourraient être des solutions complétant l'offre de transport proposée par le Grand Paris Express (GPE).

- Proposer une offre (et des normes) de stationnement en cohérence avec le niveau de transport en commun

La ville de Suresnes prévoit la réhabilitation d'un parking en centre-ville (rue Desbassayns de Richemont) ainsi que l'implantation d'un parking souterrain, place de la Paix, qui viendra compenser le manque de place de stationnement dans le quartier de la Cité-jardins.

Pour lutter contre le stationnement ventouse de riverains sur la voie publique, la ville de Suresnes pourrait envisager de généraliser, à l'ensemble du territoire, le stationnement payant résidentiel.

Autour des polarités commerciales, un système de stationnement payant est déjà en place, pour favoriser la rotation des véhicules.

A proximité des transports en commun, les normes de stationnement du tertiaire pourront être réduites afin d'encourager leur usage.

L'ensemble de ces dispositifs, associés aux différents aménagements doux contribuent à freiner l'utilisation de la voiture et à améliorer la situation du stationnement sur la ville.

Aménagement

- Favoriser la densification lors des opérations de renouvellement urbain

La ville de Suresnes souhaite maintenir l'équilibre entre espace vert et espace urbain construit, équilibre qui contribue à la qualité de vie des Suresnois. Ainsi depuis plusieurs années, la ville se développe au gré d'opérations de renouvellement urbain.

Localisées essentiellement le long des principaux axes de circulation, ces opérations concernent des tissus hétérogènes, voire déséquilibrés.

Le renouvellement de ces secteurs constitue une opportunité de recréer un tissu plus homogène en termes de formes et de gabarits.

Le PLU entend, dans la continuité du POS, favoriser la densification des secteurs en renouvellement urbain et proposera donc des règles de gabarits incitatives le long des principaux axes de circulation et autour des pôles de transports multimodaux.

- S'engager dans le développement des télécommunications

Le développement de la ville numérique et de ses services aux habitants et entreprises est un enjeu important. Le renforcement de l'attractivité du territoire passe par le développement des réseaux de communication à très haut débit. L'objectif est de répondre à l'augmentation continue des besoins en termes d'échanges d'informations via des supports de plus en plus volumineux des entreprises et des particuliers et de permettre aux entreprises de proposer des services innovants, via un réseau de télécommunication de grande capacité.

La ville s'engage, au côté du Conseil Général des Hauts-de-Seine, pour équiper le territoire en très haut débit.

Ainsi, le PLU imposera aux constructions, travaux, installations et aménagements, de prendre en compte les besoins en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.

Parallèlement, la ville de Suresnes a mis en place un réseau de fibre optique qui dessert les équipements publics.

Biodiversité, continuité écologique

- Connecter les différents espaces verts de la ville et poursuivre le verdissement de la ville – Trame verte

En matière d'espaces verts, la volonté est de préserver cet existant (taux d'espaces verts à la parcelle, EVIP, EBC...), et de le renforcer au gré des opportunités : nouveaux squares au sein des opérations d'aménagement, plantations d'arbres dans le cadre de requalification de voirie...

Ces espaces verts sont répartis au sein des différents quartiers. Dans une logique de maintien de la biodiversité et de continuité écologique, il s'agira à l'avenir de connecter ces espaces pour créer un

réseau vert urbain. Le plan du réseau des parcours buissonniers, élaboré par le Conseil Général, constitue une base à l'élaboration de ce réseau vert urbain.

Afin de réaliser ces liens verts, la ville pourra s'appuyer sur de nouvelles plantations en accompagnement de la voirie, ou créer des zones relais telles que des toitures végétalisées et des petits squares.

Le renforcement des continuités écologiques doit également être une opportunité pour qualifier le cadre paysager de la ville.

- Aménager les berges de Seine et ouvrir la ville sur le fleuve – Trame Bleue

La Seine est un atout considérable, que la ville de Suresnes entend davantage valoriser à l'avenir.

Le front de Seine, composé de bureaux, forme une sorte d'écorce de la ville. Si le tissu économique apparaît particulièrement qualitatif (constructions récentes, entreprises de renom, cadre paysager), il n'en constitue pas moins une barrière entre les habitants et la Seine.












La ville encourage les différents projets liés au fleuve : 2^{ème} phase de la requalification des quais de Seine, aménagement des berges, ouverture du Parc du Château sur la Seine, Voguéo...

Les opérations d'aménagement ou de réhabilitation en front de Seine devront ménager des ouvertures pour permettre plus de perméabilités entre la ville et le fleuve.

L'enjeu est à la fois de valoriser la Seine en tant que continuité écologique, mais aussi comme support de loisirs et promenade pour les Suresnois.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DU PADD DE SURESNES



- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Un tissu urbain optimisé, dans le respect de l'identité propre de chaque quartier
Un équilibre "habitat-activité" préservé |  | Des grandes entités naturelles et paysagères préservées |
|  | Des grands axes, principaux secteurs de recomposition urbaine |  | Une trame verte confortée (talus, coeurs d'ilot verts, toitures végétalisées) |
|  | Des polarités principales et secondaires confortées |  | Une trame bleue valorisée |
|  | Des gares, moteurs de développement |  | Des interactions entre la ville, le Parc du Château et la Seine à favoriser |
|  | Le projet de gare Grand Paris Express, opportunité future de développement |  | Des liaisons en transport en commun à renforcer |
| | |  | Des liaisons en transport en commun à développer par rapport à la future gare GPE |